
CONVENTION F.F.B.B. - U.J.S.F.
ENTRE
LA FEDERATION FRANCAISE DE BASKETBALL
ET
L'UNION DES JOURNALISTES DE SPORT EN FRANCE

Il est convenu pour toutes les rencontres des championnats de France et des Coupes de France à l'exception des matches organisés par la Ligue Nationale de Basket (L.N.B.) ainsi que les rencontres de Coupe de France auxquelles participent des équipes de la L.N.B. :

SYNDIC

L'UJSF s'engage à désigner dans chacune des salles de la Ligue Féminine, un syndic responsable de la presse. Interlocuteur privilégié entre les journalistes et le Groupement sportif, ce syndic gèrera les installations mises à la disposition de la presse dans le respect des termes de la présente convention.

TRIBUNE ET SALLE DE PRESSE

Les journalistes devront disposer :

1) Pour la Ligue Féminine et les rencontres de Coupe de France auxquelles participent des équipes de la Ligue Féminine

- d'une tribune de presse avec un nombre suffisant de places pour la rencontre considérée (qui ne peut pas être inférieur à 10) équipée de tables planes d'une profondeur de 0,70m minimum.

Cette tribune, a la visibilité totale, doit être bien délimitée par une barrière ou une clôture et protégée de l'envahissement du public.

- d'une salle de travail exclusivement réservée aux médias, équipée de tables et de chaises en nombre suffisant. Cette salle devra être la plus proche possible du terrain. Les téléphones réservés à la presse seront installés dans cette salle.

2) Pour la Nationale Masculine et la Nationale Féminine 1 :

- d'une tribune de presse avec un nombre suffisant de places
- d'une salle de travail équipée de tables et de sièges en nombre suffisant.

3) Pour les autres championnats fédéraux et les rencontres des coupes de France sans club de la L.F.B. :

- Une table de presse avec un nombre suffisant de places
- D'un lieu de travail avec tables et chaises si le syndic régional de l'UJSF le juge nécessaire

CONFERENCE DE PRESSE

Pour la Ligue Féminine, l'entraîneur et une joueuse de chacune des deux équipes doivent se présenter en conférence de presse dix minutes après la fin du match pour répondre aux questions des médias.

Cette conférence de presse se déroule dans une salle équipée d'une table et de chaises, différente de la salle de presse, d'une grandeur suffisante pour accueillir les intervenants et les médias.

TELEPHONE ET TELECOPIE DE PRESSE

Les journalistes devront disposer :

1) Pour la Ligue Féminine et les rencontres de Coupe de France auxquels participent des équipes de la Ligue Féminine.

- au minimum, de deux téléphones réservés à la presse et utilisables seulement avec des numéros verts d'appel gratuit ainsi que d'un télécopieur sur une ligne nationale.

Ces téléphones doivent cependant posséder un numéro d'appel clairement indiqué afin que les journalistes puissent se faire appeler de l'extérieur. Le syndic de presse, s'il estime que le nombre de téléphones est insuffisant, doit en avertir les responsables afin que ces derniers le fassent augmenter.

2) Pour la Nationale Masculine 1 et la Nationale Féminine 1 :

- de deux téléphones réservés à la presse. Ces téléphones peuvent être limités à la région et aux appels en numéros verts
- 1 télécopieur

3) Pour les autres championnats fédéraux et les rencontres des coupes de France sans Groupement sportif de la L.N.B. ou de la L.F.B. :

- d'un téléphone réservé à la presse. Ce téléphone peut être limité à la région et aux appels en numéros verts.

Par ailleurs, les médias peuvent faire installer, à leurs frais, des téléphones privés dans les salles de presse sauf accord du syndic. Les organisateurs, sous leur responsabilité, peuvent les autoriser à entrer dans la salle et à s'installer à un autre endroit que dans la tribune de presse.

PHOTOGRAPHES

Les organisateurs doivent prévoir pour les photographes de presse, des emplacements en nombre suffisant, derrière les lignes de fond du terrain et dans la diagonale opposée à celle utilisée en priorité par les arbitres. En cas de présence de panneaux publicitaires, ces places seront comprises entre les panneaux et les barrières limitant l'aire de jeu.

FLASHES ELECTRONIQUES

Les photographes peuvent installer des flashes électroniques à concurrence de huit paires maximum pour l'ensemble. Une liste de priorité est établie au début de chaque saison par la commission photo de l'UJSF en liaison avec le service de presse de la FFBB, et communiqué aux clubs de la L.F.B. et aux syndicats de salle (pour les autres clubs, la liste est fournie à la demande par le service de presse de la FFBB); Les organisateurs, principalement ceux de la LFB, sont invités à prévoir des points d'attaches pour les flashes électroniques. Ces points positionnés en liaison avec le syndicat de la salle, doivent permettre de fixer 4 flashes et comprendre une alimentation électrique de 4 lignes de 16 ampères dans les quatre angles de la salle.

ACCREDITATION

Les journalistes devront présenter à l'entrée des salles :

- pour les professionnels, la carte Sports Presse délivrée par le CNOSF et l'UJSF, avec le timbre de la saison fourni par le service presse de la FFBB. Ce timbre est de deux couleurs : rouges pour les journalistes spécialisés basket et bleu pour les journalistes non spécialisé basket.
- pour les non-professionnels travaillant pour des médias professionnels, la carte régionale de correspondant de presse délivrée par le service de presse de la FFBB, avec le timbre vert de la saison. Il est entendu que cette carte de correspondant de presse n'est valable que dans la région pour laquelle elle est délivrée.

Les cartes d'identités officielles des Journalistes Professionnels, n'autorisent pas leur titulaires à entrer dans les salles.

HORAIRES

L'heure du coup d'envoi de la rencontre (ou de la dernière des rencontres si le programme en prévoit plusieurs) doit être fixée au plus tard à 20h00 en semaine et le samedi, et à 18h00 le dimanche.

Dans le cadre d'un contrat de retransmission télévisées, on admettra qu'une rencontre par journée de championnat puisse débuter à 20h30 au plus tard, en semaine et le samedi sauf pour les deux dernières journées de la saison régulière du championnat de LFB.

Cette possibilité devient caduque en l'absence de contrat et sera réexaminée à la conclusion de tout nouveau contrat avec un télé diffuseur.

Fait en deux exemplaires le 15 juin 2001.

Le Président de l'UJSF
Jean Marc MICHEL

Le Président de la FFBB
Yvan MAININI